



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI 20 OCTOBRE 2022 À 8 H 30  
AU 300, RUE PARENT**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Nathalie Lasalle, conseillère  
Jacques Bouchard, conseiller  
Simon Vincent, greffier adjoint par intérim

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Fernand Boudreault, directeur général  
Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement  
économique, relation avec le milieu et vie communautaire  
Daniel Lemieux, directeur général adjoint – Infrastructures et services de proximité

---

ITEM 1.1  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le conseiller, Monsieur Jacques Bouchard, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE-13537/22-10-20**

ITEM 1.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE-13538/22-10-20**

ITEM 1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU 13 OCTOBRE 2022

---

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 14 octobre 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 octobre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle  
Et unanimement résolu que :

**Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 octobre 2022 soit approuvé.**

**CE-13539/22-10-20**

ITEM 5.1

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE À 100% DES FRAIS EXIGÉS  
POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 2 985 042, RUE  
LAFORTUNE – COMITE EXECUTIF

---

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite aménager une aire de stationnement pour une « Habitation multifamiliale isolée (H-5) » de 406 logements, à même le lot 2 985 042 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafortune;

ATTENDU QUE le requérant est de bonne foi, ayant suivi toutes les étapes et déposé tous les documents demandés par le SUDD et désire régulariser cette situation par l'entremise d'une demande dérogation mineure;

ATTENDU QUE la demande de permis 2021-02411 a été déposée le 8 septembre 2021 et que le permis n'a pas été délivré à ce jour;

ATTENDU QUE la Ville a adopté la résolution CM-15120/22-04-19 le 19 avril 2022, qui autorisait la vente du lot 2 141 359 au requérant, jointe à l'annexe A;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement d'aires de stationnement du requérant était alors conforme;

ATTENDU QUE la Ville a abrogé la résolution CM-15120/22-04-19 par la résolution CM-15396/22-08-30 le 30 août 2022 afin de demeurer propriétaire du lot 2 141 359;

ATTENDU QUE la résolution CM-15396/22-08-30 maintient le caractère d'utilité publique du lot 2 141 359 tout en lui retirant le caractère de rue, jointe à l'annexe B;

ATTENDU QUE le changement de position de la Ville apporte des modifications à l'emplacement de la ligne avant du terrain déplaçant ainsi la position de la marge avant, rendant certains éléments de l'aménagement de l'aire de stationnement dérogatoire;

ATTENDU QUE la situation dérogatoire peut être réglée par une dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Desrosiers, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable par intérim;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle  
Et unanimement résolu que :

**La Ville accepte d'assumer les frais de 1 000 \$ reliés à une demande de dérogation mineure, soit 100 % des frais exigés, pour régulariser la situation non conforme relative à l'empiètement en marge avant de trois (3) cases de stationnement et de l'allée de circulation, pour l'immeuble projeté sur le lot 2 985 042, rue Lafortune.**

# PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

## **CE-13540/22-10-20**

### ITEM 5.2

#### **FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET PROJETS SPÉCIFIQUES – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE 2<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS**

---

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-10633/15-10-20, a adopté un cadre de référence du fonds de soutien communautaire et a mis sur pied un budget récurrent dédié au soutien communautaire et que les modalités de distribution des sommes ont été établies dans ledit cadre de référence;

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-14666/21-10-05, a adopté une révision de cadre de référence du fonds de soutien communautaire en bonifiant le budget récurrent dédié au soutien communautaire et que les modalités de distribution des sommes ont été établies dans ledit cadre de référence;

ATTENDU QU'un comité de sélection, composé de madame Maude Tessier, chef de division – Logistique, culture et événements du Service – Loisirs, sports, culture et développement social, madame Dominique Deschênes-Lambert, directrice du développement des collectivités à Centraide Laurentides ainsi que de monsieur Alain Brodeur, membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins et président du comité de commandite de cet établissement, a procédé à une évaluation des dossiers déposés et a proposé une répartition des sommes demandées;

ATTENDU QU'une somme de 70 000 \$ a été engagée à l'hiver 2022 lors d'un premier appel de projets;

ATTENDU QU'une somme de 30 000 \$ était disponible pour ce deuxième appel de projets;

ATTENDU QU'actuellement, 6 projets sont recommandés pour une somme totale de 27 000 \$;

ATTENDU QUE le comité d'analyse recommande de transférer les sommes résiduelles de 3 000 \$ au volet « sécurité alimentaire »;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des affaires communautaires du 29 septembre 2022;

ATTENDU la recommandation de madame Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle  
Et unanimement résolu que :

**La Ville octroie une aide financière totalisant une somme de 27 000 \$, répartie aux différents organismes décrits ci-dessous :**

<b>Organisme</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Carrefour jeunesse emploi</b>	<b>Escouade scolaire</b>	<b>3 500 \$</b>
<b>Trait d'union Jeunesse (Café de rue SOS)</b>	<b>Nuit des sans-abri édition 2022</b>	<b>4 000 \$</b>
<b>Fondation Richelieu Saint-Jérôme</b>	<b>Noël à l'école Notre -Dame</b>	<b>7 500 \$</b>
<b>L'Ami du Quartier</b>	<b>Jardinons et cuisinons</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>Mesures alternatives des Vallées du Nord</b>	<b>S'en parler d'abord pour mieux se comporter ensemble</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>Nourri-Source Laurentides</b>	<b>Halte-garderie communautaire</b>	<b>2 000 \$</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>27 000 \$</b>

**CE-13541/22-10-20**

ITEM 6.1

**ADJUDICATION DE CONTRAT – 2022-BS-142-TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU 2E ÉTAGE DU GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

ATTENDU QUE le 8 août 2022, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour les travaux de réfection de la toiture du 2e étage du garage des travaux publics, conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

- Toitures Aubin inc.
- Toiture Novatrice inc.
- Les Toitures Hogue inc.
- Les Constructions et toitures Summum inc.

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évaluée par Patrick Boyer du Service des travaux publics avant la période d'appel d'Offres, est de 61 971,53 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'acheteur de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues à la division des achats et inventaire, le 19 août 2022;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix Soumis (Taxes incluses)</b>
Toitures Aubin inc.	92 899,80 \$
Les toitures Hogue inc.	102 517,46 \$
Toiture Novatrice inc.	123 549,55 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise Les Toitures Hogue Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances la soumission de l'entreprise Toitures Aubin inc. est jugée non-conforme;

ATTENDU la recommandation d'Alain Deslandes. directeur adjoint, et Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics datée du 5 octobre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville octroie le contrat pour des de travaux de réfection de la toiture du 2e étage du garage des travaux publics à «Les Toitures Hogue inc.», pour un montant ne pouvant excéder la somme de 102 517,46 \$, incluant les taxes.**
- 2.- La durée du contrat s'échelonnara de l'adjudication jusqu'à l'acceptation finale des travaux.**

**CE-13542/22-10-20**

ITEM 7.1

**ENTENTE DE PARTENARIAT – LOT 2 353 881 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS**

---

ATTENDU QUE Luc Parent, Guy Parent, Marc Parent et Suzanne Parent sont propriétaires du lot 2 353 881 du Cadastre du Québec, d'une superficie de dix-sept mille quatre cent vingt virgule sept (17 420,7) mètres carrés;

ATTENDU QUE Luc Parent, Guy Parent, Marc Parent et Suzanne Parent offrent de faire un don écologique du lot 2 353 881, en faveur de la Ville;

ATTENDU QU'ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS (ÉCL) a pour mission de relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et d'aires protégées;

ATTENDU QU'ÉCL travaille de pair avec de nombreux partenaires de la région des Laurentides, dont les municipalités régionales de comté (MRC), municipalités locales et Villes, pour assurer cette mission;

ATTENDU QUE la Ville constitue un territoire important dans le réseau écologique identifié par ÉCL;

ATTENDU QUE la Ville désire faire l'acquisition du lot 2 353 881, par don écologique, afin de consolider l'espace faunique et floristique de son territoire, notamment celui du parc naturel Jean-Guy Décarie, auquel le terrain en question est adjacent et à proximité du Lac Jérôme;

ATTENDU QU'ÉCL est spécialiste dans les transactions de don écologique; celle-ci a présenté une offre d'accompagnement à la Ville, afin de bien effectuer les différentes étapes d'un don écologique;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts de notaire pour la préparation de l'acte de donation;

ATTENDU QUE la Ville accepte la donation du lot 2 353 881 et consent à remettre un reçu fiscal au montant qui sera établi par l'évaluateur en faveur des propriétaires à part égale;

ATTENDU la recommandation de madame Lyne Constantineau, directrice adjointe de Service du développement économique et l'électrification des transports, datée du 30 septembre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve le don écologique du lot 2 353 881 du Cadastre du Québec, d'une superficie de dix-sept mille quatre cent vingt virgule sept (17 420,7) mètres carrés.**
- 2.- **La Ville autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de donation et tout autre document qui en découlera.**
- 3.- **La Ville autorise la trésorière à remettre un reçu fiscal au montant qui sera établi par l'évaluateur à Luc Parent, Guy Parent, Marc Parent et Suzanne Parent à part égale pour le lot 2 353 881.**
- 4.- **La Ville mandate la firme L.R.V. notaires pour préparer l'acte de donation et d'en assumer les frais.**

**CE-13543/22-10-20**

ITEM 7.2

TRANSACTION ET QUITTANCE –VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET 9197-1374 QUÉBEC INC. (GROUPE TRL) – CONTRAT 2021-BS-078 – SERVICE DE REMORQUAGE POUR LA POLICE 2021-2024 – AFFAIRES JURIDIQUES :J 2022 055

---

ATTENDU QUE la Ville et le fournisseur 9197-1374 Québec inc. (Groupe TRL) sont en litige concernant les modalités et la durée du contrat 2021-BS-078 de service de remorquage pour la Police;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une entente conditionnelle à l'approbation du comité exécutif permettant de régler ce litige hors Cour, sans admission et dans le but d'éviter la judiciarisation du dossier;

ATTENDU la recommandation de messieurs Maxime Nault, avocat au Service du greffe et des affaires juridiques et Simon Vincent, greffier adjoint par intérim datée du 11 octobre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve l'entente conditionnelle intervenue entre les parties selon les modalités prévues dans la transaction-quittance jointe à la présente.**
- 2.- **La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer la transaction-quittance et tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente.**
- 3.- **La Ville accepte la résiliation de gré à gré du contrat 2021-BS-078 en date du 16 février 2023.**

**CE-13544/22-10-20**

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu :

**QUE la séance soit levée.**

Le président ,

Le greffier adjoint par intérim,

\_\_\_\_\_  
JACQUES BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
SIMON VINCENT, avocat

/mem



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF**  
**TENUE LE [JEUDI 20 OCTOBRE 2022 À 8 H 30](#)**

**INDEX DES RÉOLUTIONS**

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
***	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	318
CE-13537/22-10-20	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	318
CE-13538/22-10-20	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 OCTOBRE 2022	319
CE-13539/22-10-20	5.1	DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE À 100% DES FRAIS EXIGÉS POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 2 985 042, RUE LAFORTUNE – COMITE EXECUTIF	319
CE-13540/22-10-20	5.2	FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET PROJETS SPÉCIFIQUES – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE 2E APPEL DE PROJETS	320
CE-13541/22-10-20	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – 2022-BS-142- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU 2E ÉTAGE DU GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS	321
CE-13542/22-10-20	7.1	ENTENTE DE PARTENARIAT – LOT 2 353 881 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS	322
	7.2	TRANSACTION ET QUITTANCE –VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET 9197-1374 QUÉBEC INC. (GROUPE TRL) – CONTRAT 2021-BS-078 – SERVICE DE REMORQUAGE POUR LA POLICE 2021-2024 – AFFAIRES JURIDIQUES :J 2022 055	323
CE-13544/22-10-20	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	323